



# CONSIGNES ET CONSEILS LOCATION DE SALLE PAROISSIALE

Mis à jour le 24 septembre 2020

Il est possible de louer une salle paroissiale, un foyer pour des manifestations non-paroissiales. Ces locations doivent respecter les consignes en vigueur dans le département en fonction du niveau d'alerte. Il convient de respecter les diverses consignes.

Le **conseil presbytéral** de la paroisse concernée décide du principe de locations. C'est à lui qu'incombe la responsabilité du respect des consignes listées ci-dessous. Il convient que chacun à sa mesure participe à la protection de la santé et à la prévention appropriée des risques. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultats. Il convient de procéder en bonne intelligence tout en rappelant que ce qui se passe à l'intérieur des locaux paroissiaux relève de la paroisse, pour autant qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public (et donc dans notre situation d'état d'urgence sanitaire, non-respect des mesures de sécurité sanitaire définies par l'Etat).

**Le port du masque est obligatoire en toute circonstance que la règle du 1m soit respectée ou non. Les réunions doivent être « assises ».**

Pour les établissements mettant un local à disposition, le public doit être accueilli dans les conditions suivantes :

- ✓ Les personnes accueillies ont une place assise ;
- ✓ Une distance minimale d'un mètre est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- ✓ L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.
- ✓ Sauf pour la pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus.
- ✓ Les utilisateurs des lieux doivent être avertis par voie d'affichage des mesures d'hygiène et de distanciation.

## CONSEILS POUR L'UTILISATION DE SALLES

### Désinfection et nettoyage

**Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit.** Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est uniquement recommandé de :

- Aérer les locaux pendant 15 minutes minimum avant le début de la location ;
- Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture.

**Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement,** par précaution, un nettoyage avec un produit actif sur ce virus doit avoir lieu comme décrit ci-après.

- **Nettoyer après réouverture** : les détergents classiques sont tout à fait adaptés à la situation de pandémie. Il faut veiller à ne pas remettre en suspension dans l'air les micro-organismes présents sur les surfaces (ne pas secouer les chiffons...), des lingettes pré-imbibées ou à imbiber du produit de son choix, des raclettes sont ainsi plus appropriées. Les personnes

effectuant les opérations de nettoyage veillent à porter un masque et à se laver les mains au préalable.

- **Désinfecter en plus du nettoyage lorsque l'évaluation des risques le justifie (présence d'une personne affectée par la COVID-19)** : les produits conformes à la norme NF EN 14476 ou à la norme NF EN 16777 (autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif) sont adaptés, en respectant les consignes de dilution le cas échéant. Utilisez du matériel spécifique qui doit être nettoyé et sec entre chaque utilisation.

[Plus de détails sur le nettoyage dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises](#)

### Signalétique

- A l'extérieur
  - o Exposer des affichettes rappelant les consignes
- A l'intérieur des locaux
  - o Signaler les places condamnées / disponibles
  - o Dans la mesure du possible, marquer au sol un sens de circulation, avec entrée et sortie par deux portes différentes

### Préparation des sanitaires

- Bloquer ouverte la première porte d'accès pour limiter le contact avec les poignées.
- Mettre à disposition du papier séchant à usage unique, des lingettes désinfectantes et des poubelles adaptées.

### Accueil

- Désigner un responsable de l'accueil pour veiller à la remise des clés
- Bloquer l'ouverture des portes permet d'éviter de toucher les poignées
- Mettre à disposition des flacons ou distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée, à la sortie pour la désinfection des mains.

## APRES L'UTILISATION DU LOCAL

- Nettoyer / désinfecter les matériaux et objets en contact avec les mains (bancs, reposeirs, poignées de portes, interrupteurs, tableau électrique, sono, etc.) après chaque location (cf. paragraphe nettoyage).
- Aérer pendant au moins 15 minutes

*Il est possible de demander à l'occupant de faire appel à une entreprise professionnelle et prévoir que les frais soient à sa charge.*

---

## MEMO : MATERIEL

- Flacons de gel hydroalcoolique + recharges
- 10 (ou plus) masques pour les personnes qui n'en auraient pas
- Nappe ou protection pour la surface où on posera les flacons de gel
- Produits désinfectants surface
- Sacs poubelle à liens coulissants
- Affichage extérieur / intérieur